



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

850, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Frédéric, (QC) G0N 1P0

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 6 juillet 2026 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur la demande de dérogations mineures portant sur les lots projetés 4 219 545-P (2204 rue Principale), 4 219 566-P (2200 et 2202 rue Principal) et sur le lot projeté 4 219 555 (rue Grondin) suite à la construction d'un bâtiment multifamilial de 5 logements:

1. Demande de dérogation mineure concernant la marge de recul arrière pour une habitation existante (multifamiliale de 8 logements) sur le lot projeté 4 219 545-P à 3,12 mètres, alors que le règlement de zonage #297-15, à l'article 21 exige une marge de recul arrière minimale de 6 mètres pour un bâtiment de type habitation.
2. Demande de dérogation mineure pour la largeur de l'accès unidirectionnel du stationnement à 3 mètres ainsi qu'une bande de terrain d'une largeur de 1,40 mètre séparant l'aire de stationnement du lot voisin pour le lot projeté 4 219 566-P, alors que le règlement de zonage #297-15, à l'article 136 exige une largeur de 4,5 mètres pour une allée unidirectionnelle d'une aire de stationnement, et à l'article 134 exigeant une bande de terrain d'une largeur minimale de 1,5 mètre entre l'aire de stationnement et le lot voisin.
3. Demande de dérogation mineure concernant la distance du balcon du nouveau multilogement à 1,41 mètre de la ligne arrière du lot projeté 4 219 555, alors que le règlement de zonage #297-15, à l'article 61 exige une distance minimale de 2 mètres de toutes lignes de lot.

Toute personne intéressée peut donc se faire entendre en personne lors de la séance du conseil prévue le 6 juillet 2026 à 19h30 ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipal@saint-frederic.com.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 11 juin 2026.

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière